

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

le 26 juin 2025, à 11h00

au restaurant l'Alpin, aux Rochers-de-Naye

Présidence : M. François Margot

Secrétaire : Mme Deborah Dufaux, secrétaire

Salutations et ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics.

Il salue tout particulièrement :

M. Urs Weber, représentant de la Confédération,
Mme Valentine Gauthey, représentante du Canton de Vaud,
M. Jean-Marc Nicolet, municipal de Blonay – St-Légier,
M. Yves Genton, municipal à Chardonne,
Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny,
M. Christian Minaci, syndic de Corseaux,
M. Joël Schneuwly représentant de l'organe de révision Forvis Mazars SA,
ainsi que, nommément, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il se plaît également à signaler la présence dans l'assemblée de MM. Timothée Leuthold, responsable matériel roulant, Yves Pittet, responsable infrastructure, Nicolas Zurcher, responsable voyageurs. Il continue en saluant le transversal M. Alain Jeanmonod, secrétaire général ainsi que M. Yves Marclay, directeur général entrant.

Il salue finalement M. Pierre Rochat, Président du MOB.

Le Président porte à la connaissance des actionnaires que M. Yvan Luccarini, administrateur, ne s'est pas excusé personnellement mais a fait savoir par la Commune de Vevey qu'il ne serait présent

Le Président excuse les invités qui n'ont pas pu se libérer pour se joindre à l'assemblée générale de la société.

Ouverture Constitution de l'assemblée générale

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 26 mai 2025, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2024 ainsi que celui de l'organe de révision ont été mis à leur disposition dès le 26 mai 2025 en format électronique sur le site internet www.mob.ch.

Un projet d'ordre du jour leur a été communiqué comme suit :

- 1. Rapport de gestion, rapport de l'organe de révision et comptes 2024**
- 2. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat au bilan pour l'année 2024**
- 3. Décharge au Conseil d'administration**
- 4. Elections**
 - Conseil d'administration
 - Présidence
 - Organe de révision
- 5. Divers**

Le Président observe que la présente assemblée a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour, les rapports statutaires et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau.

Il demande si un actionnaire a une remarque à formuler.

Ce n'est pas le cas.

L'assemblée est donc déclarée formellement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président demande si un actionnaire propose un changement de l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ce n'est pas le cas et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

La liste de présence permet de constater :

- la présence de 70 actionnaires
- représentant 394'873 actions nominatives de CHF 10.-
- donnant droit à 394'873 voix
- majorité absolue 197'437 voix
- majorité qualifiée des deux tiers : 263'249 voix
- ce qui représente 68,7% du capital-actions de CHF 5'750'000.-.

Le capital-actions représenté l'est selon les modes suivants (article 689 e CO) :

- actions personnellement représentées : 4'854
- actions représentées par les indépendants : 385'919
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes : 4100

Le bureau de l'assemblée est constitué comme suit :

- conformément à l'art. 14 des statuts,
Pierre Rochat et Valentine Gauthey sont désignés **scrutateurs**.
- Mme Deborah Dufaux fonctionne comme secrétaire.

Il est constaté que l'organe de révision est représenté par M. Joël Schneuwly.

Le Président se propose de faire voter, en règle générale, à main levée.

Dans le cas où une majorité prépondérante ne serait pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote pourra s'effectuer par bulletin secret par le moyen des en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

La proposition d'ordonnancement des votes est la suivante :

1. **Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration,**
2. **Vote contre la proposition du Conseil d'administration,**
3. **Abstention.**

La procédure de vote simplifié est acceptée telle que présentée.

Rapports complémentaires, propositions, discussions et votes

Le président présente les propos liminaires suivants :

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

C'est un devoir particulièrement agréable pour le Conseil d'administration que de vous présenter un exercice annuel tel que celui de 2024.

Un bénéfice d'exploitation certes en retrait, des produits du transport de voyageurs en hausse, des investissements en croissance, une confiance renouvelée des autorités publiques qui assurent le financement de la Compagnie, un taux de couverture moyen de 50 %, 48'000 arrivées aux Pléiades,

102'000 aux Rochers-de-Naye, nombre d'autres voyants passés au vert, tout concourt à la qualité du bilan général 2024 porté à votre examen !

Ce n'est pas pour autant que la conduite des affaires tout au long de l'année sous revue ait été de tout repos. Il a fallu déployer des efforts constants et tout azimut pour parvenir à un tel résultat. Négociations très régulières avec les commanditaires, soumission aux inspections des organes régulateurs, autocontrôles, défis techniques à relever au quotidien, qualité du service à la clientèle, promotion et marketing pour assurer la commercialisation des produits, enjeux financiers, maîtrise du trafic, du matériel roulant couvrant quelque 460'000 km en un an (+ 3 %), record de voyageurs à transporter au sommet des Rochers-de-Naye, pilotage quotidien des finances à disposition, création et suivi des moyen de pilotage en matière de sécurité, encadrement respectueux des ressources humaines, résolution des obstacles juridiques... cette énumération qui n'est qu'exemplaire montre bien la multiplicité des activités et des compétences que convoque la gestion quotidienne de l'entreprise.

Cette maîtrise doit tout à l'investissement du directeur général et des membres de la direction, équipe aujourd'hui fort soudée et qui montre, au bénéfice de compétences aussi aiguisées que complémentaires, des capacités qui font honneur aux Transports Montreux-Vevey Riviera. Qu'il me soit donc permis de remercier ici, sans hiérarchie, Georges Oberson, qui a su gérer une équipe de qualité, Yves Pittet pour l'infrastructure, Timothée Leuthold pour le matériel roulant, Nicolas Zürcher pour les voyageurs, Frédéric Delachaux pour le marketing, Alexandre Vautier pour les finances, Rachel Walther pour les ressources humaines et enfin le transversal Alain Jeanmonod, secrétaire général et responsables des affaires juridiques. Je salue aussi le travail de Cédric Giller, rattaché au directeur et responsable des systèmes de gestion de la sécurité et de la qualité QSE, ainsi que de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

On le sait – mais il convient de le rappeler dans la jungle normative qui enserme le corps des entreprises -, ce sont les hommes et les femmes qui insufflent la vitalité à leur économie et les conduisent au succès en bravant les risques qui ne cessent de se dresser devant eux.

Dieu merci les enjeux et projets que caresse la compagnie, l'état d'esprit qui y règne, sont autant de leviers de motivation qui parviennent encore à séduire des forces et des compétences qui sont disposées à se mettre – malgré la concurrence féroce qui règne sur le marché de l'emploi – à la disposition de MVR. Il faut dire que l'engouement que peuvent susciter des réalisations ou projets comme le chantier historique de réfection du viaduc de la Baye de Clarens mené à chef, la restauration réussie du funiculaire les Avants-Sonloup, la construction de la halte Vevey-Vignerons, en exploitation, l'homogénéisation de la flotte des véhicules ou, encore, le stimulant projet de refonte complète de la ligne des Rochers-de-Naye, auquel j'ajoute, enfin concrètement, le projet de rénovation de la gare de Vevey, sont autant de séductions que l'on ne trouve pas toujours ailleurs.

Encore faut-il que, pour mener à bien de tels projets, les finances de la société soient saines. A ce sujet, encore, il y a lieu de relever combien la situation s'est remarquablement améliorée au cours du temps. Si l'on prend du champ par rapport au seul exercice sous revue, on pourra constater avec une grande satisfaction que les fonds propres dont elle dispose sont aujourd'hui enviables. Les efforts déployés au cours des dernières années et une discipline très stricte en matière d'investissement ont incontestablement contribué de manière remarquable à l'établissement d'une

telle situation. L'exercice 2024 est lui-même encore éloquent à cet égard puisqu'il a permis une politique d'amortissements des bâtiments situés aux Rochers-de-Naye.

C'est dire, Mesdames et Messieurs les actionnaires, que le tableau qui vous est dressé ainsi est particulièrement satisfaisant et porteur d'espoir pour l'avenir et la réalisation des projets qui ne manqueront pas de vous être présentés à l'avenir.

Je me permets à cet instant d'inviter M. le directeur général, Georges Oberson, inspirateur et ordonnateur de cette évolution historique particulièrement favorable de la situation économique et réputationnelle de la société, de vous présenter ce qui constitue son dernier rapport de gestion. »

1. Rapport de gestion, comptes 2024 et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion a été mis à la disposition des actionnaires via le site internet. Le Président demande si sa lecture est souhaitée.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président donne la parole à M. Georges Oberson, Directeur général.

M. Oberson prend la parole.

Il souligne les excellents résultats pour cette année. Il relève notamment que les recettes sont en hausse, ce qui est très encourageant au vu du lancement du plus grand chantier que MVR ait connu. Il explique que ces travaux sont initiés par le renouvellement des rames qui ont actuellement 50 ans. Des tests ont déjà été effectués sur les ponts. Ces derniers peuvent soutenir de grands poids. Il met en avant l'excellent travail qui avait été effectué dans le passé. Il explique que les sous-stations seront aussi changées. Un autre changement majeur sera de passer 850 volts à 1500 volts, ce qui aura un impact positif sur notre consommation d'énergie. Il présente ensuite le design du nouveau train et explique que la durée du trajet sera diminuée et la cadence doublée. Le nombre d'arrivées au sommet augmentera par la même occasion.

Il présente ensuite le projet de rénovation de la gare. Le bâtiment sera réhabilité à l'honneur des ouvriers ayant œuvré à la réalisation de ce projet à dos de mulet. Les travaux seront terminés en 2030.

Il présente ensuite les travaux du viaduc de la Baye de Clarens qui sont à présent aboutis.

Il profite de sa dernière Assemblée générale pour remercier les membres de la Direction, les employés, les membres du Conseil ainsi que son Président leur soutien.

M. Oberson passe la parole à M. Alexandre Vautier, responsable des Finances.

M. Vautier s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, chers actionnaires,

Après avoir culminé à des sommets en 2023, l'année 2024 reste bonne, mais invite à la prudence et à la rigueur face aux projets importants qui nous attendent.

En effet, les recettes de transport se sont maintenues pour la deuxième année consécutive au-dessus de la barre des 8 mio, plus précisément CHF, 8'370 kCHF, soit une progression de 2.1%. A noter que nous avons bénéficié début 2024 d'une augmentation tarifaire au niveau nationale de 3.7%.

Les arrivées au sommet des rochers de Naye sont certes restées au-dessus de 100'000 personnes, bien que le record de 2023 n'ait pas été reconduit en 2024.

Et pourtant, le taux de couverture moyen de nos lignes a légèrement diminué pour s'établir à 50%.

Ceci s'explique par la hausse de certaines dépenses, et en particulier les coûts d'électricité qui ont augmenté de 103% par rapport à 2023, ainsi que certaines campagnes de maintenance menées en 2024, en particulier les rames 300 de la ligne de Naye qui demandent une attention particulière.

Les produits d'exploitation atteignent 34.8 millions de CHF, en hausse de 8%. L'on peut noter deux activités qui ont beaucoup progressé.

Le secteur gastronomie/Catering en qui assure service à bord des trains du GoldenPass Express entre Montreux et Interlaken, dont le volume d'affaires a augmenté de 45% pour s'établir à 1'541 kCHF.

Ainsi que le développement de la ligne régionale MOB Montreux-les Avants-Château d'Oex, dont l'exploitation est assurée par les rames 7500 de MVR. La location par MVR a augmenté de 25%. (et pas 17% comme écrit dans le rapport de gestion)

Ces deux activités n'ont pas d'impact sur le résultat d'exploitation MVR, les facturations se faisant aux coûts complets.

Taux couverture 2019 > 52% / 2020 34% / 2021 45% / 2022-2023 51%

Naye : 2023 : 75% > 2024 78%

Pléiades : 2023 : 37% > 2024 33%

VCP : 2023 : 59% > 2024 54%

TG : 2023 : 54% > 2024 34%

LAS : 2023 : 11% > 2024 24%

Il remercie l'Assemblée pour sa confiance. »

M. Margot remercie M. Vautier pour le travail de qualité qu'il assume tout au long de l'année. Il souligne qu'il est membre de la Direction depuis seulement deux ans mais qu'il connaît tous les rouages des comptes de la société, fort d'une expérience de 23 ans !

Le Président demande à M. Joël Schneuwly, représentant de l'organe de révision et signataire du rapport, s'il a un commentaire supplémentaire à présenter aux actionnaires.

M. Schneuwly n'a pas de commentaire à ajouter.

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose aux actionnaires d'approuver le rapport de gestion, de prendre acte du rapport de l'organe de révision et d'adopter les comptes 2024.

Ces trois propositions sont acceptées à l'unanimité.

2. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat au bilan pour l'année 2024

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires ce qui suit :

- d'attribuer à la réserve générale : CHF 0,
- de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure : CHF 324'405,
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic régional voyageurs : CHF 166'894,
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures parties touristiques : CHF 127'573,
- de reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF -1'301'864.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

3. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de lui donner décharge pour la gestion de l'exercice 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil n'ont pas pris part à ce vote.

4. Elections

Conseil d'administration :

- **Administratrice désignée pour remplacer M. Vincent Krayenbühl :**

Mme Fabienne Despot est déléguée par l'Etat de Vaud, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2025.

Mme Despot est excusée.

Le Président rappelle que tout délégué par une corporation de droit public au sein d'un Conseil d'administration a les mêmes droits et assume les mêmes obligations que celui qui est élu par l'assemblée générale (art. 762 al.3 CO).

- **Election du Président :**

Le Conseil d'administration propose l'élection de M. Alexandre Gauthier-Jaques, administrateur, vice-président, au titre de Président pour un mandat d'un an.

Le Président rappelle que les qualités de M. Alexandre Gauthier-Jaques sont nombreuses mais que son expérience dans la Finance et dans le domaine de la relation à la clientèle sera particulièrement appréciée. Il est donc le meilleur des Présidents à proposer pour les projets à venir de MVR.

M. Gauthier-Jaques est élu comme Président à l'unanimité.

Le Président lui souhaite tout le meilleur pour cette fonction.

- **Réélection d'un administrateur :**

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Christoph Sturny, comme administrateur, pour un mandat de trois ans.

M. Sturny est excusé. M. Sturny est très actif dans le tissu touristique de la région et a su montrer des qualités indéniables au sein du CA.

M. Sturny est réélu à l'unanimité

Organe de révision :

- Le Conseil d'administration propose la réélection de Forvis Mazars SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision des comptes de l'exercice 2025.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Au nom de Forvis Mazars SA, M. Schneuwly remercie les actionnaires de leur confiance.

5. Divers

M. Margot se permet quelques propos au sujet de la composition des membres du Conseil d'administration. La proposition d'augmenter le nombre d'administrateurs du Conseil a été refusée. Actuellement, les collectivités publiques communales occupent trois places dans un Conseil de sept membres, représentation qui est proportionnellement supérieure à leur participation au capital-actions. Dans le but de donner au Conseil d'administration les moyens de se pencher sur sa propre gouvernance, il a été fait appel à un coach afin de réfléchir à la meilleure manière de renouveler les rangs du Conseil et de compléter les compétences dont il doit se doter pour assumer ses obligations, notamment à l'égard de projets aussi importants que la rénovation de la ligne des Rochers-de-Naye. Les conclusions de cette démarche ont été partagées avec les pouvoirs publics (communes, canton et Confédération). Par ailleurs, le

président rappelle que le constat s'impose dès aujourd'hui à la société que M. Gauthier-Jaques a été élu président pour une seule année (son mandat étant limité par la règle statutaire interdisant une présence au sein du Conseil d'administration au-delà de quinze ans). En raison des obstacles mis au renouvellement anticipé de ses membres, le Conseil d'administration se trouve désormais au pied du mur. Fort de ce constat, il invite d'ores et déjà donc les actionnaires à réfléchir à, pour le moins, prendre la décision, lors de la prochaine assemblée générale, de prolonger le mandat de M. Gauthier-Jaques afin de garantir une continuité bienvenue dans la gestion des affaires du Conseil d'administration.

Yves Genton, municipal à Chardonne, prend la parole. Il relève que le nombre d'arrivées au sommet du Funiculaire Vevey – Mont Pèlerin n'a pas été indiqué dans la présentation. M. Zurcher informe que le nombre de voyageurs est de 354'000 et que ce chiffre est en hausse.

Le Président donne, ensuite, la parole au nouveau Directeur général, M. Yves Marclay qui s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée générale,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui dans ce cadre symbolique, au cœur d'une région qui sait conjuguer beauté naturelle et excellence en mobilité.

Prendre la direction des sociétés MOB et MVR, au-delà de reprendre les reines d'une entreprise de transport public, c'est aussi et surtout entrer dans une entreprise riche d'un patrimoine unique, où la montagne n'est jamais un obstacle, mais toujours une invitation au voyage

Dimanche dernier, en arpentant le site à l'occasion de la course des Rochers-de-Naye, j'ai été frappé par la beauté du parcours, mais surtout par l'engagement remarquable de nos équipes, de l'exploitation à la gastronomie. Leur savoir-faire et leur passion donnent vie à nos ambitions.

Le chantier de renouvellement de la ligne des Rochers-de-Naye incarne cette volonté de concilier tradition et avenir. Ce projet va bien au-delà d'une modernisation : c'est la promesse de confort, d'accessibilité et de fiabilité, dans le respect d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Mais pour réussir, nous devons avancer ensemble. En renforçant les synergies entre entités, en partageant les compétences et les ressources, nous répondrons mieux aux attentes de nos clients et de nos partenaires publics.

Conjuguer excellence opérationnelle et rigueur budgétaire, histoire et innovation, fascination, mais surtout, ambition collective et cohérence stratégique : voilà les principes qui guident notre action.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre accueil, votre confiance et votre esprit d'initiative entrepreneurial. Je me réjouis d'écrire avec vous les prochaines pages de cette belle aventure alpine, dans un esprit de dialogue, de transparence et d'action partagée.

Monsieur le Vice-Président, je vous cède volontiers la parole. »

M. Yves Marclay passe la parole à M. Gauthier-Jaques.

M. Alexandre Gauthier-Jaques s'exprime en ces termes.

« Cher Président,

En ce 26 juin 2025, nous prenons congé de toi.

Permetts-moi de t'adresser quelques mots avant ton départ, qui est ponctuel, puisque l'article 17 des statuts de notre Compagnie stipulent que le mandat des administrateurs élus par l'assemblée générale a une durée maximale de 15 ans.

L'assemblée générale de MVR t'a nommé le 11 juin 2010.

Durant 15 années, ta présidence s'est inscrite dans un contexte politique et économique favorable au développement du rail en Suisse. L'orientation générale pro-climatique, confirmée par la votation sur la loi sur le climat et l'innovation de 2023, le soutien populaire manifesté notamment lors de l'acceptation du FAIF en 2014, l'accès à des mécanismes de subvention structurants pour moderniser les infrastructures, ainsi que l'évolution réglementaire en faveur des transports régionaux ont constitué un terreau propice à l'action.

Mais tu as également dû faire face à des défis de taille. L'introduction de nouvelles normes fédérales et cantonales depuis les années 2010 a imposé à notre petite compagnie ferroviaire régionale, au profil hybride — à la fois touristique et de transport public —, une série de transformations profondes. Sous ta vigilance, la direction générale a dû affronter des exigences opérationnelles (en matière de technique, de sécurité, de performance), financières (appels d'offres, hausse des coûts induits par les normes LHand et de sécurité) et organisationnelles (cadres juridiques, reporting, coordination avec les autorités cantonales et fédérales).

Parmi ces défis présidentiels, nous pouvons citer notamment :

- *L'adaptation à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), dans un contexte topographique difficile, marqué par les gares de montagne et des lignes à profil particulier.*
- *La mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité (SGS) documenté et auditable, dans un environnement technique exigeant, notamment pour les lignes à crémaillère.*
- *La complexification des audits, avec l'introduction de l'audit spécial des subventions.*
- *L'application des nouvelles règles sur les marchés publics (révision LMP 2019), avec des procédures d'appel d'offres formelles et encadrées.*
- *La pression croissante sur les coûts et la performance, en lien avec la réforme RailFit 20/30 et l'exigence de documenter précisément l'utilisation des fonds publics, tout en harmonisant l'offre avec les objectifs cantonaux, notamment avec Mobilis Vaud dès 2011.*
- *L'intégration des critères de durabilité, du bilan carbone et de l'efficacité énergétique, dans la continuité de la loi climat 2023.*

Selon toi, le défi fondamental reste pour MVR de concilier mobilité, tourisme, patrimoine, économie régionale et réglementation, en veillant à respecter les normes modernes sans pour

autant altérer l'expérience touristique ou sacrifier l'héritage ferroviaire. Le projet de rénovation de la ligne des Rochers-de-Naye, que tu as brillamment initié et accompagné dans ses premières étapes, incarne pleinement cette ambition. La confirmation de ton engagement pour l'avenir au sein du comité de pilotage de ce projet historique t'honore, et il n'est pas exclu que tu deviennes, dans les souvenirs partagés de la région, le Fitzcarraldo de la Riviera, du point de vue du rêve et de la justesse de la vision.

Sous ta présidence, de nombreux projets structurants ont vu le jour :

- *La rénovation du funiculaire Vevey–Mont-Pèlerin (2014).*
- *La rénovation du viaduc de la Baye de Clarens (2024).*
- *La modernisation du matériel roulant, avec l'introduction des rames 7500 déployées sur la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades (mise en service en 2016).*
- *L'augmentation de la cadence sur la ligne Vevey–Blonay (à un train toutes les 15 minutes dès le 1^{er} juillet 2019).*
- *L'ouverture de la nouvelle halte de Vevey-Vignerons, et la mise hors service des haltes de Gilamont et Clies (2022).*
- *Le lancement en 2013 d'un projet de fusion avec les VMCV.*
- *Le projet de nouvelle gare MVR à Vevey, pour lequel nous avons, enfin, obtenu le feu vert.*
- *Et, comme précité, le projet ambitieux de la rénovation de la ligne des Rochers-de-Naye.*

En matière de gouvernance, tu n'as pas été inactif. Tu as engagé une réflexion sur la composition du conseil d'administration, plaidant pour une meilleure représentation des actionnaires, et un ajustement du nombre de sièges alloués aux communes. Tu t'es à juste titre agacé de la présence parfois purement symbolique de certains de ses représentants. Les mathématiques ne te convenant guère, tu n'acceptais pas les trois sièges octroyés à moins de 20 % du capital-actions.

Tu as également prôné l'excellence de la collaboration entre MVR et MOB, contribuant à entretenir une dynamique d'innovation portée par des équipes motivées, ce qui est une qualité essentielle pour garantir la pérennité de notre Compagnie.

Ta proximité et ta bienveillance envers la direction générale ont permis d'entretenir un dialogue constant et fructueux. Tu laisses une entreprise saine, solide, pleinement opérationnelle, capable d'aborder avec sérénité une phase de transition importante, sous la nouvelle direction de Monsieur Yves Marclay. Je profite de cette occasion pour saluer personnellement Monsieur Georges Oberson, pour ses hautes compétences en gestion et la qualité des échanges que nous avons eus et lui souhaiter une très belle et enrichissante retraite.

Enfin, en notre Président, MVR perd un homme de grande compétence juridique, alliant rigueur et bon sens, mais aussi un président profondément enraciné dans sa région, comme en témoigne

l'étendue, cher François, de ton réseau personnel. Même après ton départ, tu continueras de suivre les affaires de MVR de près, puisque tu restes membre du conseil d'administration de MOB.

Mon Cher Président, tu laisseras l'agréable souvenir de ton regard parfois caustique, ton ironie subtile, fondue dans le verbe et les belles lignes de ton écrit, et d'une manière bien à toi de conduire les débats — sans jamais dérailler.

À titre personnel, je te remercie de t'être laissé approcher dans toute ta complexité : montagnard pétri d'érudition, lecteur exigeant au palais raffiné, mélomane averti dont l'oreille parfaite ne s'offusque jamais du cliquetis cadencé des rails ni du chant métallique des freins, mais qui voit dans le grondement ferroviaire, la promesse discrète d'un mouvement harmonieux.

Le Président remercie M. Gauthier-Jaques pour son discours et reprend la parole.

Comme cela se pratique désormais usuellement, notamment en regard des formalités à remplir pour donner suite aux décisions prises par l'assemblée générale, le Président sollicite les actionnaires de donner leur autorisation pour que le procès-verbal de la présente assemblée générale puisse être légitimement adopté par le Conseil d'administration. Les actionnaires donnent leur aval à cette procédure.

Le Président, remercie tous ceux qui contribué au bon déroulement de cette assemblée, invite les actionnaires à l'apéritif et lève l'assemblée générale ordinaire à 12h15.

Le Président



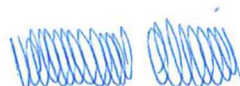
François Margot

La secrétaire



Deborah Dufaux

1^{er} scrutateur



Valentine Gauthey

2^{ème} scrutateur



Pierre Rochat

Annexe : présentation